

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 68 (1929)
Heft: 4

Artikel: Onna felhie que ruminè
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-222380>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie **PACHE-VARIDEL & BRON**, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

L'Agence de publicité **Gust. AMACKER**
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



UN DERNIER COUP DE BALAI

EN 1798 ce n'était, au fond, pas tant difficile de renvoyer les baillis bernois : le pays de Vaud possédait beaucoup d'hommes capables de le diriger politiquement. Ce fut beaucoup moins simple d'abolir certains privilèges dont les bénéficiaires étaient de petits seigneurs, mais des vaudois, des gens du cru qu'on devait garder et qui, si bons qu'ils fussent, entendaient maintenir leurs droits. Cela donna lieu, on le sait, à cette célèbre équipée des Bourla-Papeys dont le seul résultat fut l'anéantissement par les flammes d'un tas de choses sûrement intéressantes. (Le seul fait qu'elles sont détruites les rend intéressantes ! Il ne faudrait jamais brûler ce qu'on a adoré : ce sont de mauvaises manières !)

Parmi les privilèges concédés à des vaudois nobles ou notables, il faut citer les droits attachés à certains bancs d'église.¹

Ces droits se sont maintenus assez longtemps, dans le Jorat surtout.

A côté d'autres de la même région, la seigneurie d'Ussières avait son banc pour les dames dans l'église de Mézières. Depuis 1783, le château d'Ussières était la propriété de l'avocat Chollet de Moudon, un petit seigneur... très patriote et très révolutionnaire. Ce qui n'empêcha pas son honorable compagne de conserver, aussi longtemps que possible, le banc qui avait appartenu aux Clavel, les seigneurs précédents dont il portait les armoiries.

Toutefois, un beau jour, un conseiller de paroisse — aussi de la famille, sans doute — jugea bon de faire mettre les choses en ordre, suivant les principes démocratiques ; et c'est ainsi que 24 ans seulement après la Révolution vaudoise, il fit remarquer l'horreur de la situation : un banc réservé pour les dames d'Ussières. (Il y en avait aussi d'autres, mais il ne parlait que de celui-là !)

Il fut donc « décidé de demander à ces dames si elles avaient un titre valable pour s'approprier un banc fermé dans l'église ; dans le cas contraire de les prier de ne plus fermer à clef le dit banc qui devra être ouvert au premier occupant. »

Mme Chollet présenta des titres qui furent déclarés insuffisants sur quoi elle estima que le Conseil d'Etat était seul juge de cette affaire ; mais elle offrit 50 francs pour maintenir ce banc.

Ce que voyant, le Conseil décida de consulter les vieux registres « avant de suivre plus outre » et naturellement il ne trouva rien du tout ! Ceci

¹Le travail présenté par Mme Kautsch-Jaccottet à l'assemblée du Vieux Moudon « à propos de banc d'église » m'a engagé à donner au « Conteur » les quelques notes dont je dois une partie à l'amabilité de M. O. Badel.

bien constaté il décida « de faire enlever la serrure du banc toutefois, en offrant cette serrure à la dite dame Chollet, moyennant qu'il a réclame si elle y a droit ; quant aux planches du prédit banc elles seront rendues à la prédite Dame. »

Mais la prédite dame voulut tenter une dernière chance en chargeant un intermédiaire d'exposer ses raisons au Conseil de paroisse :

« Madame la Doctesse Chollet, écrit-il, se trouvant malade et incapable d'écrire actuellement, me charge de répondre à votre lettre. »

« 1^o. Lors même que les anciens registres de la paroisse de Mézières auraient disparu, eux qui démontreraient que les Seigneurs d'Ussières et de Ropraz ont contribué de leur argent à l'érection de la chaire de l'Eglise et à celle de la tour du Clocher, la propriété des bancs dont il s'agit, n'en est pas moins démontrée, comme propriété exclusive des prédits seigneurs, puisque, de tout temps, il y a eu serrure et clef pour les fermer et les ouvrir à leur volonté et puisque de plus leurs armes, qui sont une clef, y ont été gravées. Or il est évident que s'ils n'avaient pas eux-mêmes fait construire à leurs frais ces mêmes bancs, ils n'auraient pas pu y mettre des actes de propriété exclusive, tels que ceux ci-dessus. »

« Ainsi donc, puisqu'il est démontré que le matériel du banc appartenait aux seigneurs d'Ussières, il s'ensuit que la jouissance en appartient à Madame la Doctesse Chollet à raison de l'acquisition du Château d'Ussières, pour les possesseurs duquel château le banc a été établi. »

« 2^o L'article de la Constitution du Canton de Vaud, qui abolit les privilèges de lieux, de naissances, de personnes et de familles, est inapplicable au cas actuel, parce qu'on ne peut pas appeler *privilège* d'un banc qui a été construit aux frais du propriétaire, tout comme on ne peut pas appeler *privilège* l'acquisition d'un pré ou d'une maison à prix d'argent. »

« Mme Chollet a peu d'années à vivre et il est même probable qu'après sa mort le Château et le domaine se vendront, d'où il suit qu'elle ne jouira pas longtemps du banc dont il s'agit, auquel elle est attachée, uniquement pour n'être pas froissée par l'affluence du monde, les jours qu'elle va à l'Eglise. Aussi, c'est pour éviter tout prétexte et toute idée de privilège qu'elle a offert à la paroisse la somme de cinquante francs, pour n'être pas inquiétée dans sa jouissance exclusive. »

Pauvre dame Chollet ! Elle dut se rendre compte que les temps étaient bien révolus ! Cette lettre, loin de toucher le cœur des conseillers de paroisse — pourtant si sensibles à l'ordinaire — ne fit qu'aggraver la situation.

Dans la séance du Conseil du 18 mars 1823, il fut décidé « de faire enlever, non les serrures, mais les portes de tous les bancs fermés de l'Eglise, sauf celui des dames de la Cure, et qu'on prévienne Mme Chollet par une lettre honorable, cela au plutôt possible. »

Le peuple du Jorat approuvait-il réellement ces mesures égalitaires ? Ce serait difficile de l'affirmer ; ce que je sais, c'est qu'aujourd'hui encore, il marqué sa déférence envers « les dames d'Ussières » en nommant ainsi les descendantes de Mme la « Doctesse Chollet ». Ils ne sont pas tant révolutionnaires par le Jorat : tant mieux !

Jaques Desbioles.



ONNA FELHIE QUE RUMINÉ

EJAN-LUVI et Pierro-Abran frequentaient ti dou la Djâne, onna galèza pernetta, qu'avai gaillà à preteindre, et qu'arai z'u atant de chalands que y'avai de valets dein lo veladzo, se l'aviont ti ousà demandà l'intraite de la maison ; mât quand on est galèza et retse, lè petits pétaquiens dussont laisser la pliace ài grossès courtenès.

Don Djan-Luvi et Pierro-Abran couennàvont ti dou perquie, et quand ion arrevàvè dévèi lo né po lài veilli, l'autro tagnai dza lo péclit de la porta po eintrâ ; mât s'on est dou po contâ fleurette, y'ein a ion dè tráo ; et se sè faut contentâ de dévezâ de la pliodze et dâo bio teimps, dâo terradzo dâi truffès, âo bin dâo reboliadzo de la vegne, cein n'avancè diéro lè z'affèrès dâi z'amoeirão, et tsacon dâi dou gaillà arai volliu ètrè solet.

Onna né, ein saillesseint de veilli, Djan-Luvi, qu'étai on tot mâtin, fe à Pierro-Abran ein s'ein retorneint :

— Y'a oquie que coumeincè à mè dégottâ de chàl reveni, et ne sé pas se du z'ora ein lé ne vu pas restâ tsi no.

— Et qu'est-te, repond Pierro-Abran ?

— C'est que la Djâne ruminè tot coumeint on ermaille. Lài as-tou pas fè atteinchon ?

— Câise-tè, bougro de fou ! Te m'ein dis quie de 'na forta !

— N'ia pas dèfou que lài fassè ! Su sù de cein que dio, et pâyô demi-pot se n'est pas veré. Re-vins pî déman né et fâ vâi atteinchon !

Lo leindéman matin, Djan-Luvi, qu'avai se n'idée, tracè avau à la Rêsse, tsi la tanta Francoise, que tagnai boutequa, po atsetâ on cornet de caramellès, et tâsè d'arrevâ lo premi tsi la Djâne, la veillâ, po lài bailli lo cornet.

L'arrevè don lo premi, et on momeint après, vaitse Pierro-Abran que va s'achetâ su lo bet dâo banc et que sè met à surveillâ la Djâne. La pernetta s'eincoradzivè à fèlâ, et ti lè iadzo que le sè clieinnâvè su lo bregô po avancî sa bou-bena de 'na deint, âo bin po reinmodâ la rûa, le fourrâvè vito la man dein sa catsetta de gredon po preindrè 'na caramella et po la sè mettrè à la botse à catson. Ma fâi coumeint on ne vayâi pas la mâiti de tráo bé, kâ n'ia vâi qu'on crouio lumignon po èclliari, et qu'avai onco fauta de motsi, Pierro-Abran ne vayâi pas cé manédzo ; mât vayâi tot lo teimps budzi lo meinton à la Djâne, que suscivè lè caramellès, et mon dadou crut que l'autro lài avâi de la vretâ, et sè peinsâ que volliâvè ètrè asse fiai que Djan-Luvi, à quoui yè dit ein saillesseint :

— M'einlèvine se te n'as pas réson. La Djâne ruminè coumeint 'na modze ; assebin vu fère coumeint tè et diabe lo pas que chàl revègno !

Et lài est pas revenu.

Et l'est dinsè que cé farceu de Djan-Luvi a pu menâ la Djâne tsi lo menistrè po écrire sè z'annoncès et que l'a pu sè mettrè la corda âo cou sein ètrè eimbètâ pè nion.

Oh ! le caramellès ! se l'ont età la causa que Pierro-Abran s'est dégottà dè la Djâne, l'ein ont tant appèzzènà d'autro ! kà diéro n'ein a-te pas qu'ont einmourdzi 'na frequentachon ein bailleint onna caramella à 'na gaupa po lài fèrè liairè la balla dévise, et coumeint volliài-vo que 'na grachàosa résistài, s'on galé luron lài dit avoué onna dévise :

*Ton tiou et mon tiou
Ne font qu'un tiou !*

Observé. — Une explication fort exacte, bien qu'elle ne date pas d'hier.

On demandait à un docteur célèbre pourquoi presque tous les sourds sont tristes et presque tous les aveugles gais.

— C'est, répondit-il, qu'en parlant à un sourd, on lui rappelle son infirmité, et qu'en bavardant avec un aveugle, on la lui fait oublier.

LE DERNIER SOIR

LA jeune fille avait pris dans ses bras son ami. Tendre, et presque maternelle, à la faveur de l'ombre, elle avait approché du sien son visage anxieux, et maintenant, tout bas, comme on console un enfant de la solitude effrayante, elle l'apaisait avec des mots.

Le dernier soir passa dans cette intimité. Ni l'un, ni l'autre — en dépit de leurs doigts unis — n'était dupe au fond de son cœur, de leur apparente inconscience.

Ils savaient bien que jamais plus ils ne vivraient leur bonheur, et pour chacun, ce fut l'instant de veille au chevet d'un mourant auquel il faut cacher son mal.

On sourit, navré jusqu'aux larmes, avec des yeux qui voudraient dispenser l'espoir, mais qui sont pleins de nuit.

Et c'est la séparation brusque, totale, irrémédiable, et ce vertige auquel on ne résiste pas.

A cette minute, ils ressentaient la peur des condamnés à mort.

Le battement de la pendule était vivant, si vivant qu'ils avaient l'impression d'une présence proche.

Ils se turent.

Ce bruit régulier leur parut triste, et d'autant plus poignant que le rythme de leur cœur était désordonné.

Le balancier n'avait pas de pitié. L'immobilité des objets les frappa. Ils eurent froid, tout-à-coup, froid de crainte...

C'est vrai qu'ils allaient se quitter. Ils venaient de réaliser cela qui les rapprocha d'un élan spontané, comme à l'intuition d'un péril.

Elle se retint de crier. Il plongea ses yeux dans les siens, le plus profondément qu'il pût et l'appela par son prénom — pour la première fois.

Alors, elle se mit à pleurer, si doucement, avec un tel abandon d'elle-même, une telle pauvreté dans son corps amoindri, qu'il prit sa main inerte, et la baisa plus par respect que par pitié.

Elle n'avait plus de honte à s'avouer vaincue, et comprenant que rien n'empêcherait l'irréparable adieu, qu'il fallait renoncer à lui, son courage, un instant, faiblit.

Elle ne réclama pas sa grâce : il est des départs, fixés depuis longtemps, que tout l'amour du monde, et toute la douleur ne pourraient empêcher, pas plus qu'ils n'empêchent la mort : c'est le destin qui les commande.

Et voilà que l'heure était proche.

Ils s'étaient chéris sans calcul, ni mauvaise pensée et leur union n'avait jamais été charnelle. Ils avaient ressenti seulement la même affection bonne, et le même plaisir à se retrouver côte à côte, au plus beau tournant de la vie.

Mais, ce soir, dans leur désespérance, ils eurent soudain, comme un obscur chagrin, de n'avoir pu s'appartenir, vraiment, et de se quitter étrangers l'un de l'autre.

Au moment de tout perdre, ils regrettaient de n'avoir pas pu tout donner.

La jeune fille eut un sursaut et, lentement, pesant ses mots, prête à l'obéissance, au sacrifice et au malheur : « Que voulez-vous de moi ? » dit-elle.

De toute son âme, il la considéra, touché par cette résignation, si troublé de sa peine qu'il ré-

pondit avec douceur : « Ecoutez-moi ; je voudrais...

Elle ne le quittait pas des yeux.

— « Je voudrais une ligne, un mot ou deux de votre écriture, et c'est tout. »

Par coquetterie, elle avait toujours évité de lui écrire, et ne soupçonnait point qu'il pût en prendre ombrage. Mais cette fois, elle avait bien compris ce qu'est, dans un effondrement total, la révélation d'une chère écriture.

Elle se leva, prit une plume — et tandis qu'il suivait éperdument son geste — elle écrivit en tremblant son prénom, puis se tourna vers lui.

Il était penché sur la feuille, étrangement bouleversé, découvrant en chacun de ses traits inconnus, l'intimité d'une âme.

Se fut ainsi, le dernier soir. *André Marcel.*

La Patrie Suisse. — Un beau portrait de Paul Maillefer ouvre le dernier numéro de la *Patrie Suisse* (16 janvier). Ce sont ensuite les portraits de MM. Maurice d'Allèves, de H. Lehmann, de Jacob Hablitzel, puis les obsèques de Paul Maillefer, des skieurs à la montagne, la gare frigorifique de Genève, des vues de Stein sur le Rhin, la reproduction d'un tableau de Francois Gos, les locaux du Cinéma scolaire incendiés à Berne, etc. *S. R.*

JE SUIS RETARDATAIRE

*Je suis en tout retardataire
N'allant guère avec le progrès.
Hélas, je suis bien terre à terre
Sans en éprouver de regrets.*

*Je vis sans me faire de bile,
Je n'ai pas même de vélo,
Bien moins encore d'automobile,
Tant pis si je passe pour un sot.*

*Je n'use pas en promenade
Du charme aérien de l'avion.
De la moto les pétarades
N'ont pas sur mes nerfs d'action.*

*Je ne bostonne ni ne foxtrotte
Me trémoussant dans tous les bals.
Je n'ai pas encor la marotte
De courir les matchs de foot-ball.*

*Je me passe du téléphone,
Je joue à peine du piano.
Et ne persécute personne
Des grincements d'un radio.*

*Sans grosse machine à écrire,
J'écris mes lettres de ma main.
J'ignore même, on peut en rire
Ce qu'aujourd'hui sait un gamin*

*Je suis vieux jeu en politique,
En cuisine, comme en amour,
Et mon idéal artistique
Ne suis pas la mode du jour.*

*Autour de moi : dans ma famille,
Rien ne va plus à ma façon,
Ni les courts cheveux de ma fille
Ni l'esprit sportif du garçon.*

*Vraiment, je suis retardataire.
Je n'ai rien rationalisé.
Je fais mes petites affaires
Sans à fond tout analyser.*

*Je suis mon chemin tout tranquille,
Goûtant le charme de nos bois.
La foule et le bruit m'horripilent
Le soir, j'aime à rester chez moi.*

*Je fuis le cinématographe
Et les courses en autocar.
Mais je respecte l'ortographe,
Et j'aime les dames sans fard.*

*Vrai, je ne suis plus à la page,
On me traite de radoteur,
Mais moi, je m'estime fort sage,
Car je lis encor Le Conteur.*

Trebla.

IL Y A 131 ANS



Ly a eu 131 ans le 24 que nos ancêtres ont respédié leurs baillis à Berne. Ça fait tout de même un rude bout. Quel nez ils ont dû faire, quand on te leur a dit : Dites voir, il faudrait tâcher de déguerpir de par là, et plus vite que ça ! Allez, ouze ! Ah ! si le Major Davel avait pu voir ça ! C'est pour le coup qu'il se serait mis à chanter : « Qu dans ces lieux, règne à jamais etc. ! » Et, pour sûr qu'il serait allé boire trois décis de bon cœur à la Glisse !

On a beau ne pas être des tout féroces en politique, ça vous rebouille quand même, quand on repense à tous ces gaillards de sorte qu'il y avait par chez nous dans ce temps là ! Vous m'avouerez que ce n'était pas des bobets ni des froussards ! C'est que diable, ils ne savaient pas tant comment les Bernois de Berne prendraient les choses en voyant revenir leurs baillis tout penauds ! Mais, je pense bien que ces messieurs te leur z'y ont dit tout de suite : Ça sent le roupi, par là-bas ; y vaut mieux ne pas y retourner, sans cela, les Français de France sont dans le cas de nous venir dessus ! Et dire qu'il y avait encore des Vaudois qui tenaient pour eux, c'est une honte ! Oh ! Mais, ils n'étaient pas tant nombreux, et ils n'ont pas osé faire les malins sans cela, pauvre ami ! Quelle retersée ils auraient reçue !

N'empêche que, pour une révolution d'attaque, ça a été une révolution d'attaque et rude bien menée, respect !

Dites voir ! Et dire qu'à présent, c'est nous qu'on envoie des Messieurs par Berne ! Mais c'est pas des poisons comme ceux qu'ils nous envoyaient dans le temps ! Et puis, les Bernois voyent bien qu'ils ont tout à gagner de se tenir bien avec nous, sans ça, ils pourraient se frotter pour boire notre bon penatzet pour faire des cendre leur choucroute ! Ça les embête bien un peu d'être d'obligés de le payer, à présent qu'ils ne peuvent plus nous le roba ; mais, ma foi, les bons comptes font les bons amis !

Il y a même un Bernois qui me disait une fois : « Heureusement que le canton de Vaud est libre ; car, si vous étiez encore sous la domination bernoise, les pintes se fermentaient à 10 heures du soir au lieu de minuit, et, ce serait rudement embêtant pour nous, quand on vient depuis Berne voir le Comptoir ! »

Vous voyez bien qu'ils ne nous en veulent pas et qu'ils savent reconnaître que notre émancipation a eu du bon ! Et puis, ils sont tout fous d'envoyer leurs bouèbes par chez nous pour apprendre le français ; il faut les laisser faire ; et quand ils le sauront tous, on aura au moins plus besoin d'apprendre l'allemand !

Pierre Ozain.

A la douane. — Un gros propriétaire campagnard passait la douane, rapportant d'amples provisions.

— Avez-vous quelque chose à déclarer ? lui demanda le douanier.

— Oui, la moitié d'un cochon.

— Mort ou vivant ?

LE REVENANT DE CHALEX



Si l'on en croit la tradition, il se serait déjà écoulé plus de cent ans depuis que la dernière exécution capitale aurait eu lieu en Chalex, endroit solitaire sis au bord de la route cantonale entre Aigle et Ollon. Le supplicié était un mécréant de la montagne appelé « le Borlet », fort connu dans la contrée pour les méfaits dont il s'était rendu coupable. On l'avait mis à mort un jeudi veille de la foire de St-Triphon, au milieu d'une grande affluence de peuple.

Deux citoyens du haut-pays venus, avec beaucoup d'autres, assister à l'exécution et qui avaient passé la nuit suivante à Aigle, se mirent en route le vendredi, de très bonne heure, pour se rendre à la foire. Le long du chemin, ils parlaient du Borlet et de sa fin tragique. Le jour tardait à poindre car un épais brouillard baignait l'aube triste et froide. La vision sinistre de l'échafaud s'imposait, souvenir obsédant, aux pensées des deux paysans.